

LE BIMI

la
cgt
93

N° 938 • Janvier 2026 • Mensuel syndical de l'Union Départementale CGT 93 • 1.50 €



LA CGT 93 ENGAGÉE
POUR LA PAIX, LA JUSTICE
ET LA LIBERTÉ.

L'union départementale CGT 93
vous souhaite une belle et
heureuse année 2026 !

Info luttes :

*Grève victorieuse à la
MAS/FAM l'Orangerie
d'Aubervilliers ! - P 7*

Dossier :

*La CGT de tous les
combats auprès des
travailleurs et
travailleuses étranger-es -
P 8 et 9*

Féminisme :

*Rouvrir les maisons closes,
un projet d'extrême droite
antiféministe et raciste -
P 10*

USR 93 :

*Protéger les personnes
âgées de l'IA - P 12 et 13*



Credit photo : Fotosearch - GraphicObsession.

Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos
capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)**



édito

Stop aux impérialismes ! Soutien internationaliste aux peuples en lutte !

Cher-es camarades, malheureusement cette nouvelle année 2026 s'ouvre sous les pires auspices et vient gâcher nos traditionnels bons vœux de santé et de prospérité. En effet, l'impérialisme étasunien a frappé le Venezuela aux premières lueurs de janvier avec une opération militaire de grande ampleur sur la capitale Caracas. Le président vénézuélien, Nicolás Maduro, et sa femme, Cilia Flores, ont été enlevés et placés en prison à New York. Cette agression coloniale ordonnée par Donald Trump viole ouvertement la Charte des Nations Unies et la Constitution des USA. La CGT dénonce cette agression et exige la libération du Président du Venezuela et de sa femme. Trop content de ce coup de force réussi, le président des Etats-Unis fait peser maintenant ses menaces sur la Colombie, Cuba, le Mexique et le Groenland. Elles illustrent l'affirmation de la loi du plus fort comme seule norme des relations internationales, dans la pure tradition de l'extrême droite.

En Iran, les mobilisations sociales contre la dictature des mollahs est réprimée dans le sang. Dans le pays, malgré les coupures des lignes téléphoniques et d'Internet, on parle de plusieurs centaines de manifestant-es tué-es par le régime. Là aussi, voilà la réponse qu'apporte l'extrême-droite

religieuse à celles et ceux qui se mobilisent contre la vie chère, les difficultés sociales et économiques mais surtout pour davantage de libertés.

Dans la bande de Gaza, le calvaire des palestinien-nes se poursuit. Après les bombardements, ce sont maintenant la faim, le froid et les intempéries qui les frappent. L'Etat israélien refusant toujours l'entrée de l'aide humanitaire en masse ainsi que celle des journalistes étranger-es pour éviter que le monde découvre encore davantage les crimes et le génocide en cours. En Cisjordanie, la colonisation se déroule toujours sous le regard complice des pays occidentaux. Espérons que nos camarades kurdes ne connaîtront pas le même sort, eux et elles qui subissent de plein fouet les attaques des milices djihadistes soutenue par le nouveau régime syrien.

Vous l'avez compris, l'actualité nécessite un soutien plein et entier de la CGT aux peuples en lutte. Nous ne pouvons cantonner notre action internationaliste à des points d'actualité de nos réunions syndicales. Nous devons repolitiser les débats dans nos syndicats, les entreprises et les services publics, et refaire de la lutte contre l'impérialisme un moteur pour le syndicalisme. C'est en ce sens que notre Union Départementale proposera des initiatives pour la paix et contre les impérialismes durant les prochains mois.



Sommaire

- 03 Editorial
- 04 Rencontre avec Orlane, membre de la CE de l'UD 93 et de la direction de la CGT Educ'action 93
- 05 Débats préparatoires au congrès confédéral: une AG réussie pour le 93 !
- 06 Clear express, clairement louche !
- 07 Grève victorieuse à la MAS/FAM l'Orangerie d'Aubervilliers !
- 08 La CGT, de tous les combats auprès des travailleurs et travailleuses étranger-es
- 10 Rouvrir les maisons closes, un projet d'extrême droite, antiféministe et raciste
- 11 Plan de formation 2026 de l'UD CGT 93
- 12 USR CGT 93 : protéger les personnes âgées de l'IA
- 14 IHS 93 : Pas de Concorde à New-York, pas de Boeing à Roissy !

Portrait de camarade

Ce mois-ci, nous rencontrons Orlane Ghisalberthi, nouvelle membre de la CE de l'UD et membre de la direction de la CGT Educ'Action 93.



Salut Orlane, pour démarrer est-ce que tu pourrais revenir rapidement sur ton parcours personnel et professionnel ?

Avant l'Education nationale j'ai travaillé dans le privé, dans une entreprise qui symbolise beaucoup de choses que nous n'aimons pas à la CGT : LVMH à Pantin en tant que designer textile (création de textiles). Avant cela, j'avais obtenu mon diplôme des métiers d'arts (borderie) à Rochefort. Le rythme de travail à 70h par semaine m'a convaincu de choisir une autre voie professionnelle. Après avoir été aidante auprès de mon grand-père, j'ai travaillé à mon compte avec une association de femmes au Guatemala, qui visait à émanciper les femmes qui travaillaient dans le textile, domaine très patriarcal à l'image de notre société. En parallèle j'ai repris mes études en passant une licence de design puis je me suis consacrée à un master des métiers

de l'éducation en arts appliqués. J'ai obtenu le concours professeure en lycée professionnel et c'est comme cela que je suis revenue dans le 93, en tant qu'enseignante cette fois-ci.

As-tu milité immédiatement à la CGT ?

Non, j'ai d'abord été élue au conseil d'administration de mon lycée sans être syndiquée. J'ai alors eu besoin de militer avec d'autres personnes et d'améliorer mes connaissances à tous les niveaux, c'est donc par ce biais que j'ai eu envie de franchir le pas de la syndicalisation. En parallèle nous étions en mobilisation contre la réforme du lycée professionnel. La réforme bouleversait le fond de mon métier, ce qui faisait que j'étais devenue enseignante et c'était la CGT qui animait cette lutte à ce moment là. Venant moi-même d'une famille CGT, le choix était assez simple. Par la suite, en 2023, une nouvelle équipe d'animation du syndicat s'est mise en place et les deux co-secrétaires du syndicat m'ont proposé de rejoindre l'aventure.

Tu as été élue à la CE de l'UD 93 lors du dernier congrès, pourquoi est-ce que l'interpro t'intéresse et qu'est ce que tu en attends ?

J'ai été candidate pour intégrer la Commission Exécutive de l'UD car pour moi l'interpro est la base pour comprendre le monde dans laquelle on vit. On ne peut pas vouloir changer la société et rester dans son unique champ professionnel. Connaître les réalités, les luttes de nos camarades dans tous les métiers est enrichissant et formateur. Concernant mes attentes ou plutôt mes souhaits concernant l'UD cela serait la mise en place d'un vrai travail sur l'égalité hommes femmes et si possible une campagne interpro sur le sujet. Ensuite il y a ce que l'on peut espérer de toute la CGT : une coordination la plus efficace possible, une meilleure communication, notamment sur ce que l'on réussit à la CGT, nos victoires mêmes les plus petites, car cela fait du bien dans un contexte politique morose. Enfin, les revendications des personnes LGBTQIA+ sont peu prises en compte dans l'ensemble des structures de la CGT, alors voir cette question peu à peu prise en compte dans notre département serait une excellente chose.

Débats préparatoires au congrès confédéral : une AG réussie pour le 93 !

Le 54ème congrès de la CGT se déroulera en juin prochain. Dans le cadre des débats préparatoires, notre UD a organisé une Assemblée Générale le 17 décembre dernier afin d'échanger nos réflexions sur les 3 grands thèmes qui animeront les débats de notre Confédération : la vie syndicale, les campagnes revendicatives, et les stratégies des luttes. Le BIMi vous en propose une synthèse, qui brasse des sujets qui seront certainement dans les débats du 54ème congrès confédéral .

Sur la vie syndicale, la question de la syndicalisation est apparue comme étant une des priorités nécessaires notamment vis-à-vis de la jeunesse, public vers lequel nous communiquons trop peu. Les déserts syndicaux sont autant de déserts de luttes, nous l'avons vu lors des dernières mobilisations retraites. Malheureusement il est souvent très difficile d'adhérer à la CGT, le processus en ligne est inefficace et doit être revu.

La CGT n'est plus dans le cœur de la société car elle disparaît des lieux de vie, des lieux de sociabilité et des questions qui touchent la population (en dehors du travail). La CGT est aujourd'hui « un archipel » : trop d'isolé-es, trop de structures et trop peu de travaux transversaux. Notre modèle historique fait que nous passons à côté des questions de la sous-traitance. La création de nouvelles structures syndicales : syndicats professionnels départementaux ou de bassins d'emploi est vue comme une solution positive.

Les structures interprofessionnelles sont en difficultés et luttent au quotidien pour leurs locaux et obtenir des moyens syndicaux. Nous devons nous engager pour gagner des moyens, des locaux et des bourses du travail partout où sont les travailleurs et les travailleuses.

Sur nos campagnes syndicales, nos conditions de travail, notamment les risques psychosociaux, restent centrales et nous avons besoin de toujours plus d'outils sur ce sujet. Notre bataille pour lutter contre les morts au travail, en augmentation dans notre pays depuis la disparition des Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail par les ordonnances Macron, doit s'amplifier et se populariser.

La question de l'égalité femmes-hommes doit grossir et être réellement prise en considération dans toute l'organisation. Aujourd'hui il y a beaucoup de discours sur le sujet mais peu de luttes, peu de grèves notamment le 8 mars.

Les questions du temps de travail, sa réduction mais aussi les questions du temps libre, des loisirs doivent être discutées pour permettre à nouveau d'avoir des futurs désirables pour la population. Dans cette période, la question du salaire doit rester le moteur de nos mobilisations, notamment pour conserver le discours capital contre travail que nous portons depuis longtemps.

Enfin, l'Intelligence Artificielle risque de devenir centrale dans nos vies et dans nos emplois. La CGT doit se pencher sur le sujet afin de porter cette question de façon syndicale.

De façon unanime, la question de la communication de la CGT doit être au cœur de nos stratégies de luttes. Nous ne savons pas assez valoriser nos victoires. En interne, trop souvent nous manquons de contacts entre les structures ne nous permettant pas de nous coordonner efficacement.

Enfin, la formation doit redevenir centrale avec des parcours militants suivis permettant de former des cadres syndicaux. Elles doivent également aguerrir nos camarades pour refaire des assemblées générales de travailleur-euses les lieux de décisions dans les luttes. Pour cela il faut savoir comment les organiser et les animer. En somme, nous devons « réapprendre à faire grève » !



CLEAR EXPRESS, CLEAREMENT LOUCHE !

Plusieurs enquêtes portant sur les multiples accidents du travail au sein de l'entreprise Clear Express ont conduit l'inspection du travail de Roissy à prononcer la fermeture administrative de l'entreprise pour une durée de 60 jours laquelle impacte plus de 140 salarié·es ainsi qu'une trentaine d'intérimaires.



Il faut que des mesures soient prises à l'encontre de ces entreprises et des boîtes d'intérim qui sont leurs complices, afin de permettre aux travailleur·euses sans papiers de sortir de la précarité et d'éviter la surexploitation à laquelle ils et elles sont systématiquement soumis·es.

Les politiques mises en place dernièrement, notamment par Retailleau, ne font que faciliter la tâche à ces entreprises sans scrupule, pour exploiter toujours plus les travailleur·euses étranger·es en situation irrégulière. Ils et elles finiraient presque par nous faire regretter la circulaire Valls pourtant déjà très restrictive.

Plus que jamais la CGT doit combattre ces entreprises mafieuses, et ces politiques qui les servent au détriment de tous les salarié·es qu'ils et elles aient des papiers ou pas. Finalement, leurs conditions de travail sont les mêmes, leur mise

en concurrence les mettant les un·es comme les autres dans les mêmes conditions de peur et de précarité.

Le malheur des un·es ne fera pas le bonheur des autres, bien au contraire.

L'Union Locale CGT a été alertée par les salarié·es quant à leur situation. En effet, outre des conditions de travail moyenâgeuses et indignes dans des locaux pour le moins insalubres, outre l'utilisation abusive de l'intérim pour des missions allant d'une demi-journée à 1 an, il s'avère qu'une grande partie des salarié·es (plus de quarante aujourd'hui identifié·es) sont des étranger·es sans titre de séjour, corvéables à merci et exploitables à outrance. L'Union Locale CGT de Roissy a pris en charge l'accompagnement de ces salarié·es pour saisir les prud'hommes et les demandes de régularisations administratives auprès de la Préfecture.

Il va de soi que sur la plateforme de Roissy, la dérégulation instituée et l'appel à la sous-traitance en cascade, conduit à la multiplication de ces entreprises dont la règle est de faire fi de toutes les règles ; des droits des salarié·es comme des conditions de travail. Oublié le code du travail et la dignité des travailleur·euses, seul compte le profit rapide et maximum. Il est Clear qu'il faut que ça change et la CGT entend bien s'attacher à dénoncer ces pratiques d'un autre temps et d'apporter aide et soutien aux salarié·es victimes avec ou sans papiers.



GRÈVE VICTORIEUSE À LA MAS/FAM L'ORANGERIE D'AUBERVILLIERS !

Ce vendredi 9 janvier 2026, 7 salariées de la Maison d'accueil spécialisée / Foyer d'accueil médicalisé (MAS/FAM) L'Orangerie, appartenant au groupe Envoludia, ont poussé la porte de l'Union locale CGT d'Aubervilliers.

L'une d'elles s'était syndiquée à la CGT le mois précédent. Elle amenait maintenant quelques-unes de ses collègues pour qu'elles se syndiquent à leur tour et témoignent de la situation dans l'établissement. Celles-ci ne devaient être que les premières. En effet les salarié-es avaient créé un groupe Whatsapp avec une vingtaine de professionnel-les de l'établissement pour organiser la contestation.

Les salarié-es étaient très remontés-es contre la décision unilatérale de la nouvelle directrice de bouleverser complètement les plannings de travail, impactant fortement les conditions de travail et les vies personnelles des salarié-es. Les pratiques autoritaires de cette directrice, ses propos désobligeants, vexatoires et à la limite du racisme faisaient déborder le vase.

La discussion a permis de faire émerger d'autres revendications, sur les effectifs, la prise en charge des frais de repas, le traitement des stagiaires etc.

La perspective était toute trouvée : décision a été prise de déclencher une grève dès le mercredi suivant à 10h00. L'Union locale proposerait une base de tract et amènerait le matériel pour animer un piquet de grève : sono, drapeaux, chasubles et tracts.

Le mercredi 14 janvier, les salarié-es grévistes débrayent et descendent rejoindre les collègues de repos ce jour-là. Le piquet de grève, fort d'une vingtaine de professionnel-les de l'établissement et de quelques résident-es solidaires, a tenu pendant plus de 5h00 dans une humeur joyeuse et combative, en musique et en slogan, interpellant les passant-es.

La Direction générale, avertie, a appliqué rapidement en la personne de la DRH pour rencontrer les grévistes. Après plus de deux heures de réunion de négociation,



la direction a cédé sur l'application des nouveaux plannings, principale demande des salarié-es et a donné des gages sur le maintien des effectifs, les fiches de poste, la place des stagiaires et les frais de repas. Les autres points vont faire l'objet de discussions avec le personnel dans les semaines à venir.

Face au refus de la direction de payer les heures de grève, les grévistes ont décidé de ne pas reprendre le travail pour la fin de la journée.

Cette première victoire a renforcé le collectif. Attaché-es à leurs missions et la qualité de leur travail, les salarié-es n'entendent plus se laisser faire et sont conscient-es de leur capacité de mobilisation.

La section CGT de L'Orangerie est maintenant renforcée d'une quinzaine de syndiqué-es ! Certain-es ont rempli leur formulaire d'adhésion sur le piquet de grève, de même qu'un autre salarié d'une entreprise du quartier !

La lutte est belle ! Et elle paie !

LA CGT DE TOUS LES C TRAVAILLEURS ET TRAVA



L'engagement de la CGT auprès des travailleurs et travailleuses étranger·ères n'est pas nouveau. L'histoire sociale, tout comme celle de la CGT, sont intimement liées aux luttes des travailleurs et travailleuses étranger·ères.

Sur le terrain des entreprises d'abord, où depuis plus de 30 ans la CGT porte l'ancrage « des « travailleurs sans-papiers » dans le travail, contre leur utilisation comme variable d'ajustement par le patronat. Les luttes menées depuis 2006, ont par exemple permis de sécuriser plus de 36 000 travailleurs et travailleuses étrangers par an avec, par exemple l'obtention d'un titre de séjour.

Mais aussi sur le terrain des idées, où la CGT est engagée pour déconstruire les idées reçues qu'il s'agisse de la prétendue « vague submersive », ou de l'idée selon laquelle les personnes migrant·es, immigré·es, exilé·es, réfugié·es viendraient « piller » nos systèmes de solidarité et constitueraient un poids pour notre société.

Cependant, l'empilement de lois successives, désormais réunies au sein du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), ainsi que la multiplication de

circulaires de plus en plus restrictives en matière de droit du travail, de séjour et de protection sociale, fragilisent les acquis obtenus à l'issue des luttes pour la régularisation.

Durcissement du cadre juridique et administratif

Ce durcissement du cadre juridique et administratif se répercute directement sur l'accès aux renouvellements et aux régularisations, aujourd'hui fortement dégradé. Les renouvellements fluides et systématiques des titres de séjour, notamment pour les résident·es, sont remis en cause.



COMBATS AUPRÈS DES TRAVAILLEUSES ÉTRANGER-ÈRES

La dématérialisation des procédures, combinée aux sous-effectifs chroniques dans les préfectures, aggravent ces difficultés.

Depuis la loi immigration, les circulaires Retailleau, combinées aux effets des politiques d'austérité dans les services publics, et notamment dans les préfectures, fragilisent l'ensemble des personnes étrangères, soit près de 4 millions de travailleurs et travailleuses. Ils et elles travaillent très majoritairement comme ouvrier-ères et employé-es souvent sans qualification reconnue à l'embauche, dans des secteurs dont l'activité ne peut se faire qu'en France : construction, nettoyage, restauration, traitements des déchets, aide à la personne, intérim, etc.

La conférence CGT du 15 janvier 2026 « luttes et droits des travailleurs.ses migrant.es » s'est

pleinement inscrite dans ce contexte. À partir de l'analyse des luttes et des combats menés avec la CGT par ces travailleurs et travailleuses étranger-ères, notamment en Seine Saint Denis, des réflexions ont été menées sur notre action syndicale, afin d'opposer la solidarité de classe et l'égalité des droits à celles et ceux qui cherchent à diviser et opposer les travailleur-euses, notamment à travers des discours xénophobes, voire racistes.

Une conférence riche en analyses et énergie de lutte :

Ils et elles bossent ici ; ils et elles vivent ici, ils et elles restent ici !



Rouvrir les maisons closes, un projet d'extrême droite, antiféministe et raciste



Le Rassemblement National annonce une proposition de loi visant à légaliser des maisons closes présentées comme des "coopératives". Les organisations féministes et syndicales alertent : ce projet d'extrême droite cherche à normaliser l'achat d'actes sexuels, à attaquer la loi abolitionniste française et à banaliser l'exploitation sexuelle des femmes les plus précaires. En défendant la légalisation de la prostitution, le RN confirme son antiféminisme profond. Il tente de présenter l'exploitation sexuelle comme un "choix professionnel" alors qu'il s'agit d'une violence structurelle intégrée aux violences faites aux filles et aux femmes.

La prostitution n'est pas un métier : c'est une violence sexuelle qui croise sexisme, racisme et inégalités économiques. Les acheteurs d'actes sexuels sont presque exclusivement des hommes. Les personnes prostituées sont, à 94% des femmes, très majoritairement migrantes, précaires, isolées, et massivement victimes de violences sexuelles ou de traite.

Dans ce contexte, la transaction prostitutionnelle ne peut être assimilée à un consentement : elle est l'aboutissement d'une contrainte économique, de violences antérieures et de situations d'emprise. La prostitution expose les femmes à des violences physiques, psychologiques et sexuelles massives, dont les effets sont multiples et durables, avec des taux extrêmement élevés de dissociation, de stress post traumatique, de dépression, ainsi qu'une exposition constante aux viols, aux agressions, aux maladies et aux blessures.

En outre, le RN occulte un phénomène massif : l'exploitation sexuelle des mineur-es. Les rapports institutionnels français montrent qu'environ 15 000 enfants sont aujourd'hui pris dans des réseaux de prostitution qui prospèrent précisément parce que l'achat d'actes sexuels reste socialement banalisé. Légaliser les maisons closes reviendrait à offrir de nouveaux lieux à cette exploitation inacceptable.

La loi française de 2016 est cohérente et juste, ce sont les moyens qui manquent. Elle pénalise les acheteurs, renforce la lutte contre le proxénétisme et propose des parcours de sortie. Au niveau international, les normes sont claires : la prostitution n'est pas une activité professionnelle mais une atteinte à la dignité humaine. La Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les violences contre les femmes souligne elle aussi que les termes de "travail du sexe" invisibilisent les violences et n'ont aucune base juridique : légaliser l'organisation de la prostitution revient à transformer l'état en état proxénète.

Nous appelons le gouvernement et les parlementaires à rejeter clairement les propositions de loi du RN contraires à la loi de 2016, à renforcer les moyens alloués aux parcours de sortie de la prostitution et à intensifier la lutte contre la prostitution des enfants, forme de pédocriminalité. Nous appelons également les associations, les partis politiques, les élu-es, les institutions et les citoyen-nes à se mobiliser contre l'extrême droite et sa volonté de légaliser l'exploitation sexuelle des femmes. Les êtres humains ne sont pas des marchandises. La France doit rester un pays abolitionniste et protecteur.





COLLECTIF FORMATION SYNDICALE UD CGT 93

PLAN DE FORMATION 2026

Formation pour « Être acteur toute sa vie »

- Développer la CGT (ex N2) : Module 1 du 16 au 20 février et Module 2 du 16 au 20 mars
- Développer la CGT (ex N2) : Module 1 du 12 au 16 octobre et Module 2 du 16 au 20 novembre
- Lutter contre les idées d'extrême droite : Le 25 septembre
- Combattre les violences sexistes et sexuelles au travail : Du 01 au 3 avril ou du 09 au 11 décembre
- Initiation à l'utilisation du droit : Du 21 au 22 mai
- Découvrir le syndicalisme Retraité : Du 15 au 16 octobre
- Maquettage d'un tract sous Canva : Du 25 au 26 juin
- Bureautique : Du 13 au 17 avril ou du 21 au 25 septembre

Formation « Accompagnement à la responsabilité »

- Politique financière syndicat / Union Locale : Du 30 novembre au 4 décembre
- Formation des formateur-rices : Du 02 au 06 février
- Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) : Du 09 au 10 février
- Négociation d'un protocole électoral : Du 5 au 6 février
- Communication : Du 15 au 19 juin
- Animation des Luites et Sécurité (ALS) : Du 22 au 23 juin
- Reversement via Cogétise : Le 2 octobre
- Accueil syndical / défense des droits : Du 09 au 10 avril

Formation « Accompagnement à un mandat »

- CSE – Prise de mandat : Du 19 au 23 janvier ou du 28 septembre au 2 octobre
- CSE – Santé : Du 09 au 13 mars ou du 01 au 05 juin ou du 23 au 27 novembre
- CSE Activités sociales et culturelles : Du 10 au 12 juin
- Délégué-e syndical-e : Du 26 au 30 janvier ou du 19 au 23 octobre
- Conseiller-e du salarié : Du 11 au 13 février ou du 16 au 18 septembre
- Défenseur-euse Syndical-e : Du 23 au 27 mars ou du 05 au 09 octobre
- Référent-e harcèlement sexuel : Le 16 décembre
- Journée d'étude « Accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP) » : Le 19 mai

Pour vous inscrire, n'hésitez pas à demander la fiche d'inscription auprès de votre syndicat, de votre UL ou de l'UD à formationsyndicale@cgt93.fr

Attention la fiche d'inscription doit être validée et tamponnée par votre syndicat ou votre UL !

Formation syndicale de l'Union Départementale CGT 93
 1, place de la Libération - 93016 BOBIGNY Cedex
 Tél. : 01.48.96.36.92 - e-mail : formationsyndicale@cgt93.fr

PROTÉGER LES PERSONNES AGÉES DE L'IA

Alors que la part des personnes âgées dans la population croît de manière significative, il devient impératif de se pencher sur les répercussions des applications de l'IA dans la vie de celles-ci. Bien qu'elle promette des avancées dans les soins et l'accompagnement des personnes âgées, l'IA soulève également des préoccupations quant à l'accessibilité, la vie privée et l'éthique. Alors que ces outils pourraient potentiellement faciliter la vie des personnes âgées, il est essentiel de considérer les risques associés à l'utilisation de ces technologies dont on peut voir qu'elles ont, par ailleurs, toute leur place dans la réorganisation néo-libérale de nos sociétés.

ACTEUR·RICES IMPLIQUÉ·ES ET INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES

Les principaux·les acteur·rices du développement des algorithmes d'IA sont les grandes entreprises technologiques (Google, Meta, Amazon, Microsoft, NVIDIA). Elles dominent le marché et mènent des recherches avancées. Plusieurs de leurs dirigeant·es se sont par ailleurs aligné·es sur les dérives fascistes de Trump. Ces entreprises ont des intérêts économiques majeurs dans la promotion de modèles d'IA qui optimisent la maximisation du profit, souvent au détriment des conditions de travail et de l'équité sociale. Par exemple, des plateformes comme Uber ou Amazon utilisent l'IA pour optimiser leurs modèles économiques basés sur la précarisation du travail et la maximisation du profit à court terme, alignés avec des logiques néolibérales.

Le marché des soins aux personnes âgées est en ligne de mire de ces acteur·rices et d'autres, impliqué·es dans le développement de l'IA.

L'IA COMME REMÈDE À LA SOLITUDE DES PERSONNES AGÉES

L'isolement social est une réalité poignante pour de nombreuses personnes âgées, exacerbée par la perte d'autonomie ou l'éloignement des proches.

En 2014, l'étude de la Fondation de France sur Les Solitudes en France a chiffré la part de la population en situation d'isolement. Selon cette étude, l'isolement social existe à tous les âges de la vie mais augmente et devient massif pour les plus vieux. Une personne âgée sur 4 (24 %) est isolée (contre 16 % en 2010). Quatre

millions de personnes âgées de 60 ans et plus vivent seules. Un tiers des français·es de ce groupe d'âges n'a plus personne à qui parler de ses problèmes personnels, et 300 000 personnes parmi elles sont dans un isolement extrême, en situation de véritable « mort sociale », ne voyant plus leurs familles, leurs amis et ne parlant pas, non plus, à leurs voisins. Selon cette étude, les plus de 75 ans sont les plus touché·es par la solitude : 1,5 million de personnes de ce groupe d'âges vivent aujourd'hui dans une solitude qu'elles n'ont pas choisie, et 15 % d'entre elles n'ont aucun lien social ou familial.

Il ne faudrait pas, pour autant, que les robots conversationnels nous soient vendus, par exemple, comme une solution à l'isolement des personnes âgées, au détriment de l'humain.

Cela d'autant qu'ils peuvent se révéler simplement dangereux. Plusieurs exemples américains nous l'indiquent, nous n'en retiendrons que deux. Eugène Torres, 42 ans, déstabilisé par une rupture, s'est convaincu qu'il était enfermé « dans la matrice » en discutant avec ChatGPT. Il a arrêté ses anxiolytiques et réduit ses contacts sociaux sur les conseils du robot, puis manqué de sauter d'un toit, après que l'IA lui a confirmé qu'il ne tomberait pas s'il croyait sincèrement voler. Adam Raine, un adolescent souffrant d'une maladie intestinale chronique, a reçu les encouragements au suicide de ChatGPT, ainsi que ses conseils techniques sur la façon de procéder. A la suite de quoi il a mis fin à ses jours.

D'évidence, le filet de sécurité de ChatGPT comporte de sérieux accrocs. Deux études de chercheurs américain et australien l'observent : lorsqu'on simule la conversation de personnes fragiles psychologiquement, les robots conversationnels commettent de nombreuses



à l'effondrement de notre système de santé. Dans ce contexte, on peut raisonnablement craindre que l'IA ne se substitue aux soins humains

La déshumanisation des soins et la perte de contacts humains sont des préoccupations majeures, particulièrement dans le contexte des soins aux personnes âgées, où l'empathie et la chaleur humaine sont cruciales.

QUESTIONS ÉTHIQUES

Les enjeux éthiques sont au cœur des débats sur l'introduction de l'IA dans les soins aux personnes âgées. La protection des données personnelles est une préoccupation majeure, surtout lorsqu'il s'agit de données sensibles relatives à la santé. La question de la vie privée se pose également, car de nombreux dispositifs de surveillance collectent des informations en continu sur les habitudes et l'état de santé des utilisateurs. De plus, il existe un risque de standardisation des soins, où l'uniformité technologique pourrait supplanter la personnalisation nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques de chaque personne âgée.

Plus généralement il sera nécessaire de se mobiliser pour, comme le demande la CGT, exiger des garanties sur la protection des droits des travailleur·ses, la transparence des algorithmes et un contrôle public de la production d'IA. Mais aussi appeler à une coopération internationale pour que l'IA serve l'intérêt général, et non les intérêts privés des grandes entreprises numériques, tout en garantissant la souveraineté et le bien-être des citoyen·nes. Ce déploiement de l'IA au service de l'intérêt général doit reposer sur sa compatibilité avec les limites planétaires, le progrès social et le respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles ! Cela commence par ne pas laisser cet outil dans les mains des néo-libéraux, ce sera le plus sûr moyen de protéger nos aîné·es.

imprudences. ChatGPT n'est pas le pire élève ; les IA de Google et surtout du Chinois DeepSeek sont, selon ces chercheurs, plus dangereuses encore.

Espérons que l'application inTouch se révélera moins dangereuse. Lancée fin 2024, elle permet de programmer une IA afin qu'elle contacte et engage une véritable conversation téléphonique avec un parent lorsque ses proches n'en ont pas le temps.

Ce que pose l'idée même d'une telle application c'est la place, secondaire, des personnes âgées.

Par ailleurs des robots compagnons sont déjà expérimentés auprès des personnes âgées à la fois contre la solitude et pour le maintien à domicile.

MAINTIEN À DOMICILE ET AUTONOMIE

Les outils de géolocalisation et de télé-surveillance sont également susceptibles d'améliorer la sécurité et le confort de vie des personnes âgées.

On pense ici aux dispositifs de surveillance qui permettent d'initier une assistance en cas de chutes. Certains outils détectent également les anomalies dans le rythme de vie de la personne âgée, par exemple si elle ne se lève pas à l'heure habituel, n'est pas rentrée ou s'il n'y a pas de mouvement dans la maison.

Les dispositifs de géolocalisation sont quant à eux de nature à offrir plus de liberté aux personnes en perte d'autonomie.

Ces outils de surveillance permettent le maintien à domicile et donc le retardement d'une prise en charge en établissement ce qui va souvent dans le sens de la volonté des personnes âgées.

SANTÉ ET IA

L'une des promesses majeures de l'IA réside dans son potentiel à transformer les soins de santé, particulièrement pour les personnes âgées.

Depuis plus de vingt ans, les coups de boutoir des gouvernements de droite, ou menant une politique de droite conduisent



« Pas de Concorde à New York, pas de Boeing à Roissy ! »

Il y a 50 ans, le 21 janvier 1976 marquait le début de l'exploitation commerciale supersonique civile avec le décollage simultané de deux « Concorde » à 11 h 40 précises. L'un, au départ de Roissy-Charles-de-Gaulle sous pavillon Air France, rejoignit Rio de Janeiro via Dakar. L'autre, exploité par la compagnie British Airways, s'envola de Londres pour atteindre Bahreïn à une vitesse de croisière de 2 146 km/h (Mach 2,2), à 18 000 mètres d'altitude. Cet événement fut retransmis en direct sur toutes les télévisions du monde entier. Si un bond technologique extraordinaire fut franchi avec succès, cela ne se fit pas sans de fortes turbulences liées à une guerre commerciale effrénée, sur fond de guerre froide, de luttes pour l'emploi et de souveraineté nationale.

À L'ORIGINE DU PROJET SUPERSONIQUE

À la fin des années 1950, les Anglais cherchèrent à développer un avion de transport commercial supersonique (Bristol 223) et proposèrent, afin de partager les coûts et les risques, un partenariat aux États-Unis, à l'Allemagne et à la France. Seule la France, qui disposait déjà d'un projet de ligne supersonique la Super Caravelle de Sud-Aviation répondit à l'appel. Le 29 novembre 1962, les gouvernements français et britannique signèrent un accord afin de travailler ensemble à la conception puis à la réalisation d'un avion de ligne supersonique commun, capable de rallier les autres continents en quelques heures à titre d'exemple, Paris-New York en 3 h 30.

MENACES ET MESURES DE RÉTORSION AMÉRICAINES

Refusant toute coopération et engagés dans leur propre projet d'avion supersonique (Boeing 733), les États-Unis entendaient réaffirmer leur suprématie et leur leadership mondial. Des aides d'État couvrant jusqu'à 75 % furent accordées aux compagnies Boeing et assimilées. Dès 1964, la CIA intervint avec le déplacement de son directeur, qui alla jusqu'à rencontrer le Premier ministre britannique pour lui conseiller de renoncer au projet Concorde.

Cette contre-offensive se poursuivit malgré les contre-arguments démontrant la fiabilité de Concorde, étayés par plus de 5 000 heures d'essais en vol et 1 500 détonations dues au bang supersonique.

Passant outre ces conclusions, en mars 1973, l'agence gouvernementale américaine FAA (Fédéral Aviation Administration) interdit les vols supersoniques au-dessus du territoire américain, suivie par la Norvège, la Suède, l'Allemagne, le Japon...

Une à une, les prévisions de commandes de Concorde par les compagnies américaines furent annulées, tandis que, « comme par miracle », elles se concrétisaient pour le futur supersonique américain, finalement abandonné quelques années plus tard, la guerre du Vietnam oblige.

À l'Est, l'URSS se lança également dans la course technologique avec un avion supersonique, le Tupolev, copie quasi conforme de Concorde. Accusés d'espionnage industriel, les Soviétiques virent leur programme s'achever après plusieurs vols et problèmes techniques, lorsque le Tupolev Tu-144 s'écrasa à Goussainville (95) lors du salon du Bourget en 1973.



CONCORDE, UNE AFFAIRE NATIONALE

Dès la Libération, Charles de Gaulle mit un point d'honneur à s'opposer à la domination américaine en mobilisant les moyens nécessaires au développement de l'aéronautique française. Celle-ci avait été nationalisée sous le gouvernement du Front populaire en 1936, avec Pierre Cot, ministre de l'Air, qui avait également contribué à la création de la compagnie nationale Air France.

À la fin de la guerre, les forces de la Résistance sortirent renforcées et, appliquant le programme du CNR (Conseil national de la Résistance), engagèrent la reconstruction de l'aéronautique. Sous l'impulsion de Charles Tillon, ministre de l'Air, la remise en place des conventions collectives, la renaissance des comités d'établissement et d'entreprise permirent une relance sociale et économique inouïe, dont émergèrent des avions de renommée mondiale, confirmée par le succès de la Caravelle.

Après plusieurs fusions, naquit la SNIAS (Société nationale de l'industrie aéronautique et spatiale) le 1er janvier 1970, dotée de plusieurs dizaines de milliers d'ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise, ouvriers et employés. Dans le domaine de l'aviation civile, Caravelle, Concorde et Airbus en furent les fleurons. Leur réalisation effective fut un combat pour obtenir les investissements nécessaires, à un moment où apparaissaient les premières menaces de privatisation et d'abandon par l'État de ses prérogatives industrielles. Valéry Giscard d'Estaing et Jean-Jacques Servan-Schreiber furent parmi les adversaires résolus de Concorde.



DES GRÈVES FRANCO-BRITANNIQUES

Face au blocus américain et aux réticences des gouvernements français et britannique visant à limiter la production de Concorde à 16 appareils — avec les conséquences induites sur l'emploi — et face au CNPF (ancêtre du MEDEF) préconisant une réduction de 33 % des effectifs, la lutte s'engagea.

Pour la première fois dans l'histoire de l'aéronautique, un meeting commun de syndicalistes anglais et français se déroula à Toulouse le 24 mars 1974. Le 24 juin suivant, un autre meeting rassembla 2 500 personnes sous les fenêtres de la direction. Le 13 septembre, 4 000 salariés envahirent la piste de l'aéroport pour défendre Concorde et s'opposer aux mutations de personnel vers d'autres sites. Le 26 septembre, des cadres dirigeants furent séquestrés, provoquant l'intervention musclée des CRS, puis la fermeture de l'usine (lock-out). Le 1er octobre, 10 000 salariés et habitants de Toulouse manifestèrent, diffusant 7 000 tracts. L'archevêque de Toulouse prit alors position en faveur de Concorde.

En juillet 1975, deux millions d'euros furent transférés d'autres divisions vers la division avion, accompagnés d'une réduction du temps de travail. En février 1976, quelques jours après les premiers vols commerciaux, de lourds cartons contenant des dizaines de milliers de

cartes-pétitions en faveur de Concorde furent déposés à l'Élysée.

Le 16 mars 1976, une journée d'action commune de grève fut lancée en France et en Angleterre. Le 23 avril, 15 000 salariés manifestèrent à Châteauroux pour « Concorde et contre la fermeture de l'usine de Déols ». Des délégations importantes de la région parisienne, notamment de la SNIAS La Courneuve (division hélicoptères), y participèrent. En 1976, pilotes, hôtesses de l'air et stewards manifestèrent à Roissy contre l'interdiction d'atterrissage de Concorde à New York, scandant : « Pas de Concorde à New York, pas de Boeing à Roissy ! » Le 21 juillet 1977, TF1 fut occupée.

UNE EXPÉRIENCE EXEMPLAIRE

Rarement une mobilisation pour la défense d'un projet industriel aura, dans la durée, atteint de tels sommets, rassemblant ouvriers qualifiés, ingénieurs, cadres et techniciens, employés, agents de maîtrise, pilotes, stewards et hôtesses de l'air, jusqu'à la création d'un très large comité de soutien à Concorde.

Cette bataille fut sans doute une première par son ampleur, engageant simultanément les salariés anglais et français. L'accord franco-britannique, accord d'État à État, demeure encore aujourd'hui une référence en matière de coopération mutuellement avantageuse, à l'opposé de l'Europe libérale actuelle fondée sur la concurrence libre et non faussée.

Par une décision de la Cour suprême du 13 octobre 1977, Concorde fut enfin autorisé à atterrir à New York. À la suite du crash du 25 juillet 2000 à Gonesse, le supersonique, après 20 ans de service, 16 appareils construits et le transport de millions de passagers, vit son programme définitivement arrêté fin 2003.

De cet avion du futur naquirent d'innombrables innovations technologiques, non seulement chez Airbus, mais aussi dans les machines à commande numérique, les métaux et alliages, ainsi que dans la médecine (stimulateurs cardiaques électriques, aides aux aveugles), les joints autolubrifiants ou encore les moteurs miniatures pour prothèses. Empêtrés dans la guerre du Vietnam et dans l'impossibilité de lancer réellement un supersonique, les États-Unis mirent tout en œuvre pour « couper les ailes » à Concorde. En 2024, faisant abstraction de toutes les critiques antérieures, Donald Trump signa un décret lançant un projet d'avion supersonique américain et autorisant son futur atterrissage sur les aéroports des États-Unis.

Cet épisode rappelle les paroles prémonitoires du cardinal-archevêque de Toulouse en 1974 :

« Condamner Concorde serait, bien que je n'aie aucune compétence technique, catastrophique... Il serait navrant d'arrêter une entreprise qui sera de toute façon nécessaire à l'humanité.

Si nous ne sommes pas présents sur le marché international, d'autres le seront. Ce serait regrettable. »

4 FÉVRIER 2026

MONTREUIL

MÉTETING

NATIONAL



POUR LES

LIBERTÉS

ANIMÉ PAR GUILLAUME MEURICE